

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2025

| Référence |
|-----------|
| D2025_23  |

| Objet de la délibération                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------|
| Acception d'un devis en vue de la rénovation de l'éclairage d'un bâtiment communal |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 10                | 6        | 7                         |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 21/03/2025             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 21/03/2025       |

| Vote                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>A l'unanimité</b><br><br>Pour : 7<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le vendredi vingt-huit mars, à 19 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

**Présents :**

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MORGEAT Guillaume,

**Excusé(e-s) :** M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à D Bruchet)

**Absent(e-s) :** M MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

**A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice**

**Objet de la délibération :** Acception d'un devis en vue de la rénovation de l'éclairage d'un bâtiment communal

Madame Le Maire expose que l'ensemble d'un des bâtiments communaux est entièrement équipé d'éclairage néons. Dans un souci d'économie d'énergie, Madame le Maire propose de modifier ces éclairages par des dalles LED.

L'entreprise Soubieux propose un devis, pour le remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED, s'élevant à 2 633.01€ HT.

Après échange et discussion, Le Conseil Municipal décide de :

- **Valider** le devis de l'entreprise Soubieux d'un montant de 2 633.01€ HT pour le remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED d'un des bâtiments communaux.
- **Mandater** Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/04/2025  
Le Maire  
Delphine BRUCHET